



## Vente de véhicules occasion de particulier à particulier

Par **Hardy richard**, le **21/12/2017** à **08:43**

Bonjour

Voilà j'ai vendu mon véhicule le 9/12 qui a 10 ans avec 89200 km au compteur. Le 8/12 le véhicule est passé au garage pour une petite révision puis le même jour le CT qui en ressort OK.

Le 9/12 l'acheteur prend possession du véhicule et repart chez lui (250km), en arrivant il me tient au courant de son arrivée et que le véhicule n'a aucun souci "une très bonne voiture".

Et voilà que hier (le 19/12) 10 jours après

m'envoie un sms pour me dire que la crémaillère a un léger jeu qui faut la changer et que si je ne paye pas il m'attaque pour vice caché.

Voici ma question, dois-je payer ou attendre ?

J'ai un conseiller juridique

Merci

Par **janus2fr**, le **21/12/2017** à **08:57**

Bonjour,

C'est à l'acheteur de prouver le vice caché (problème suffisamment grave pour empêcher d'utiliser le véhicule normalement, qui existait déjà au moment de la vente et dont l'acheteur ne pouvait déceler l'existence malgré examen et essai du véhicule).

Ceci doit être fait par expertise...

Par **Hardy richard**, le **21/12/2017** à **09:22**

Merci de votre réponse rapide

Bonne journée